



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Décembre 2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 085-218501385-20251215-DELIB20251201-DE



L'an deux-mil vingt-cinq, le 15 décembre,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation

09/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

17/12/2025

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusées : Mme HERBRETEAU Joëlle, Mme GIRAUDEAU Amandine

Monsieur GAUDIN Renaud a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'action foncière entre l'EPF de la Vendée, la commune de Martinet, et le Communauté de Communes du Pays des Achards

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain approuvée par le conseil d'administration de l'EPF le 24 février 2022 et par le Conseil Municipal de Martinet dans sa délibération du 25 avril 2022,

Vu l'avenant n°1 à cette convention portant le montant maximum pris en charge par l'EPF de la Vendée au titre de la minoration foncière à 70 000.00 euros HT,

Vu la délibération 2025/11 du 27 novembre 2025 de l'EPF approuvant l'avenant n°1 à la convention d'action foncière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la commune de Martinet, la communauté de communes du Pays des Achards et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain – îlot du presbytère,

- D'autoriser Mr le Maire à signer cet avenant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance
Renaud GAUDIN





DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Décembre 2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 085-218501385-20251215-DELIB20251202-DE



L'an deux-mil vingt-cinq, le 15 décembre,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation

09/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

17/12/2025

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusées : Mme HERBRETEAU Joëlle, Mme GIRAUDEAU Amandine

Monsieur GAUDIN Renaud a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : VIABILISATION LOTISSEMENT LES BROSSES 3 – RESULTATS APPEL D’OFFRES

Monsieur le Maire informe le conseil que l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation de la troisième tranche du lotissement Les Brosses est terminé, et que les offres ont été analysées par le cabinet Morinière, géomètre et maître d'œuvre de l'opération.

Huit offres ont été reçues pour le lot 1 VRD et deux offres pour le lot 2 contrôle des réseaux.

Après vérification, négociation et analyse des offres par le maître d'œuvre, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de :

- Lot 1 VRD : EIFFAGE pour un montant total de 294 888.00 € HT.
- Lot 2 Contrôles des réseaux : A3SN pour un montant de 9 902.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Donne son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE pour le lot 1 VRD, pour un montant de 294 888 € HT, et à l'entreprise A3SN pour le lot 2 contrôle des réseaux, pour un montant de 9 902.00 € HT*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les marchés et tous documents à intervenir*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance
Renaud GAUDIN





DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 085-218501385-20251215-DELIB20251203-DE



L'an deux-mil vingt-cinq, le 15 décembre,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation

09/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Votes

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage

17/12/2025

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusées : Mme HERBRETEAU Joëlle, Mme GIRAUDEAU Amandine

Monsieur GAUDIN Renaud a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION REGIE PHOTOCOPIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 18 mai 1984 instituant la régie de recettes pour les photocopies, cette régie prévoit seulement l'encaissement lié à la délivrance de photocopie.

Mr le Maire rappelle également au Conseil Municipal le projet de livre sur l'histoire de la commune dont les droits d'auteur sont cédés à la commune, livre qui pourrait être vendu en mairie. Il rappelle également la mise en place d'un parcours de disc golf sur le site des Ouches, avec possibilité de louer ou d'acheter les discs en mairie ou à l'office de tourisme du Pays des Achards.

La régie doit donc être modifiée pour identifier ces produits.

Il propose donc de modifier la régie de la façon suivante :

- La régie encaisse les produits suivants :
 - Photocopie au prix de 0.20 euros
 - Livre « Martinet et son histoire » au prix de revient arrondi à l'euro supérieur, soit 8 €
 - Disc golf : à l'unité, location 2 €/jour, achat 10 €, caution 15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Approuve les modifications tel que présentées ci-dessus***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance
Renaud GAUDIN

